

Biens exceptionnels

Les ascenseurs hydrauliques n°s 1, 2, 3 et 4 situés sur le canal du Centre, ainsi que le pont levis sis entre les n°s 3 et 4 (M) ainsi que l'ensemble formé par ceux-ci et les berges boisées (S) (+ LE ROEULX/Thieu)

Voir le dossier du bien classé :

Identification

Code interne : 55022-PEX-0002-02

Code DGO4 : -

Localisation

LA LOUVIERE

Ancienne(s) commune(s) : La Louvière, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies, Maurage, Strépy-Bracquegnies

Décision

Date d'arrêté : 07/02/2013 (classement)

Date de publication : 08/03/2013

Date d'entrée en vigueur : 08/03/2013

Type(s) de classement

- Monument
- Site

Dossier(s) dans la même filière

55022-
PEX-0002-04

Document(s)



Arrêté - 793.42 Ko



Publication au Moniteur belge - 108.97 Ko

Tous les documents au format ZIP



Le présent site du SPW Territoire vise à mettre à disposition du public des informations à titre indicatif. Le SPW Territoire n'assume aucune responsabilité juridique quant aux informations diffusées sur ce site. Seuls les documents originaux sont légaux.